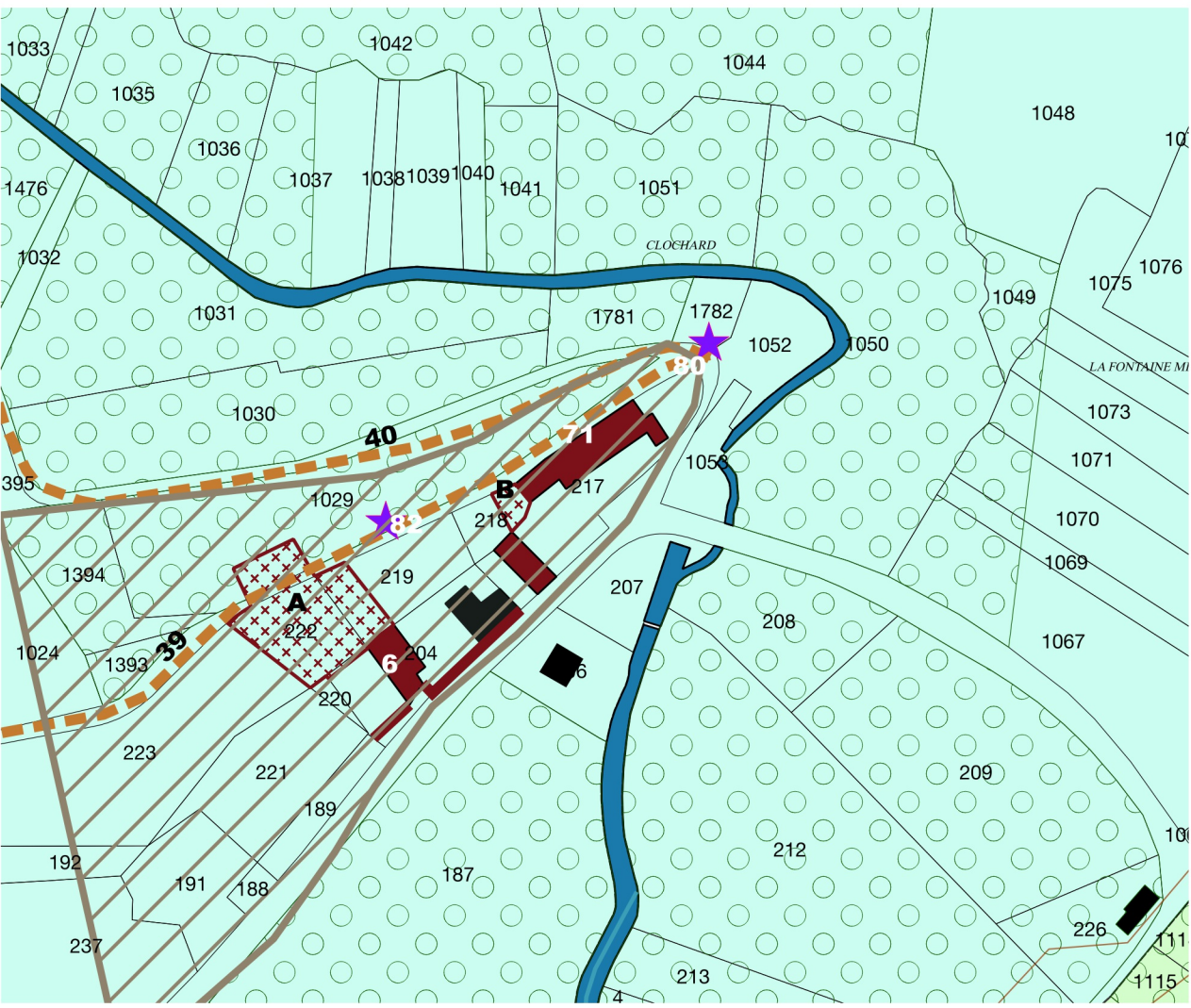
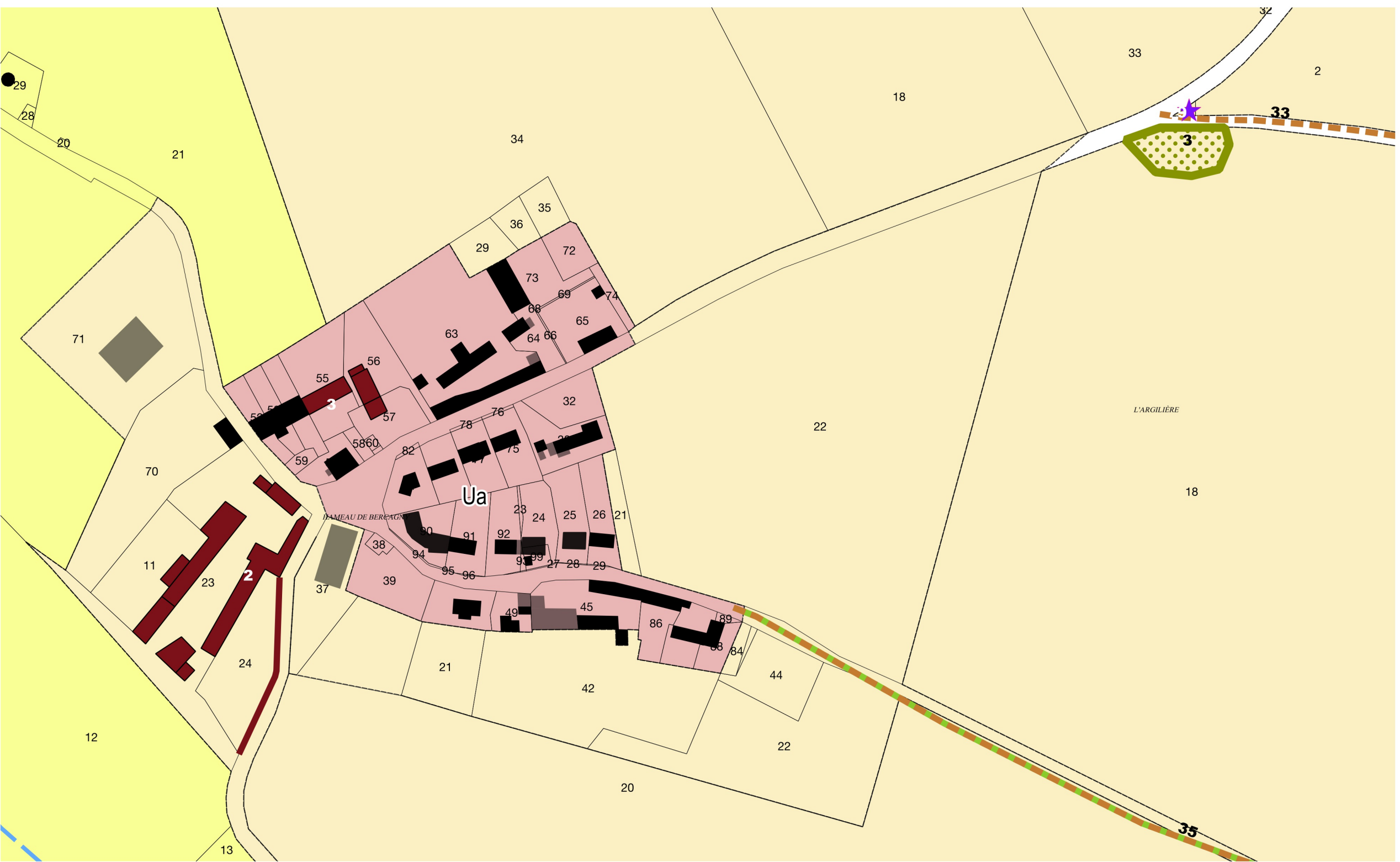
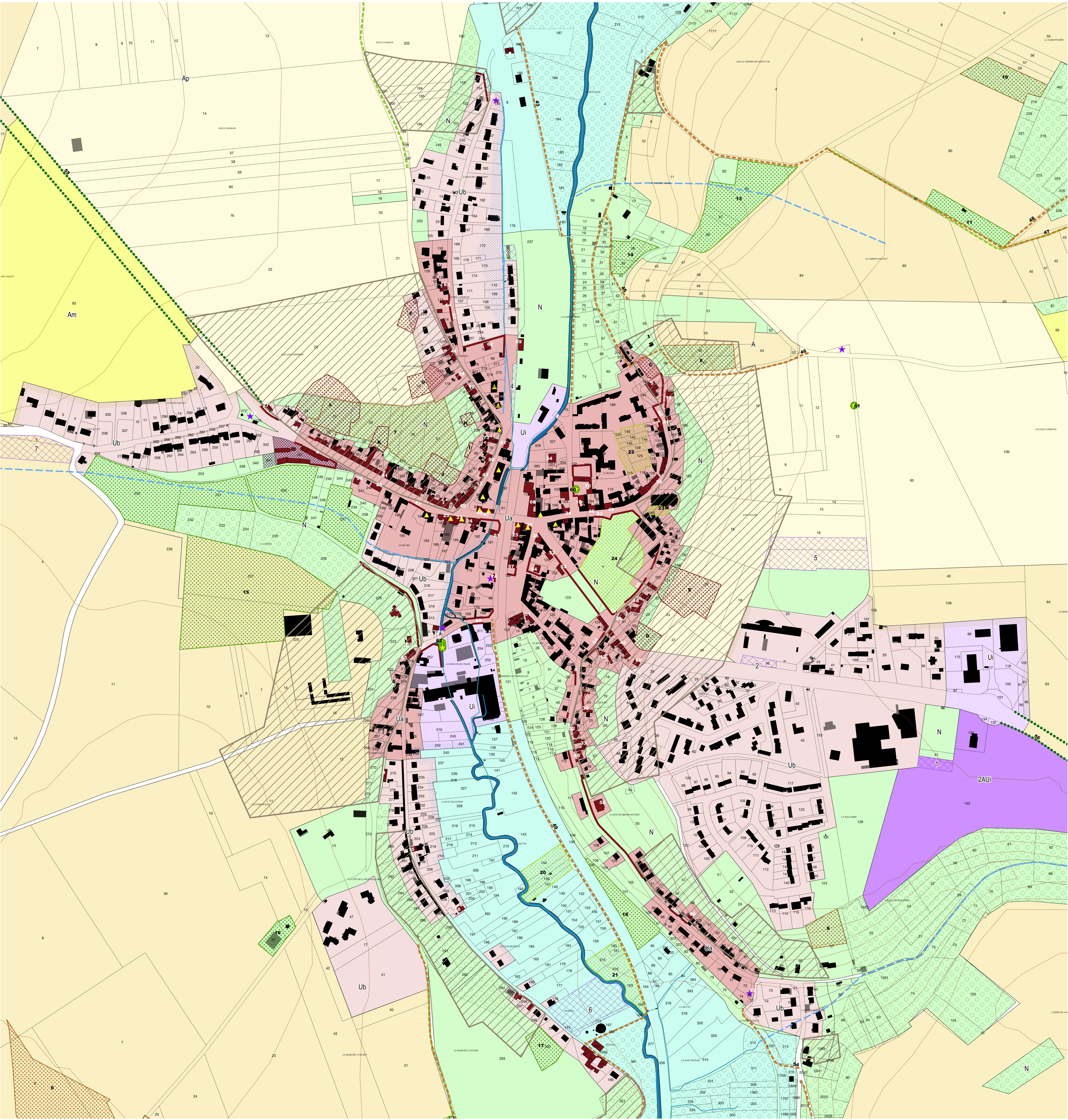




- Éléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
- 1 Ferme Ferme du Bois Franc - 34, rue de la Libération
 - 2 Ferme Ferme de Bercagny - Angle du chemin du Bellay à Bercagny et rue de la Mare
 - 3 Ferme 3, rue de la Mare
 - 4 Ferme Ferme du Clos Cailliet 39, rue de Gisors
 - 5 Ferme 79 et 79 bis, rue de l'église
 - 6 Ferme 67, rue du Clos de Chars
 - 7 Ferme 64, rue Dory
 - 8 Ferme (grange) 14, rue André Baleydiér
 - 9 Ferme (grange) 3, rue de Moussy
 - 10 Maison rurale 17, rue de l'église
 - 11 Maison rurale 42 rue de l'église
 - 12 Maison rurale 24, Rue Marines
 - 13 Maison rurale 11, rue du Général Leclerc
 - 14 Maison rurale 33, rue du Clos de Chars
 - 15 Maison rurale 51, rue de Dory
 - 16 Maison rurale 67, rue de Dory
 - 17 Maison rurale 91, rue de Dory
 - 18 Linière de maisons rurales 21 à 27, rue de la Gloriette
 - 19 Linière de maisons rurales 15 à 19, rue du Clos de Chars
 - 20 Maison de bourg 10, rue de l'église
 - 21 Maison de bourg 38, rue de l'église
 - 22 Maison de bourg 77, rue de l'église
 - 23 Maison de bourg 5, rue de Gisors
 - 24 Maisons de bourg 9 et 11, rue de Gisors
 - 25 Maison de bourg 19, rue de Gisors
 - 26 Maison de bourg 35, rue de Gisors
 - 27 Maison de bourg 80, rue de Gisors
 - 28 Maison de bourg 21, rue du Clos de Chars
 - 29 Maisons de bourg 29 bis et 31, rue de la Gloriette
 - 30 Maison de bourg 6, sente de la Maladrie
 - 31 Maison de bourg 2, rue André Baleydiér
 - 32 Maisons de bourg 37, rue André Baleydiér
 - 33 Maison de bourg 41, rue André Baleydiér
 - 34 Maison de bourg avec boutique et annexe agricole 15, rue de l'église
 - 35 Maison de bourg avec boutique 1, rue de Gisors
 - 36 Maison de bourg avec boutique 4, rue de Marines
 - 37 Linière de maisons de bourg avec boutique 13 à 17, rue de Gisors
 - 38 Linière de maisons de bourg 46 à 62, rue de l'église
 - 39 Linière de maisons de bourg 31 à 35 rue du Docteur Dubois
 - 40 Linière de maisons de bourg 1 à 9, rue du Général Leclerc
 - 41 Linière de maisons de bourg et d'immeubles de bourg 14 à 74, rue de Gisors
 - 42 Linière de maisons de bourg 14 à 38, rue de Marines
 - 43 Linière de maisons de bourg 15 à 21, rue du Général Leclerc
 - 44 Linière de maisons de bourg 1, 3 et 5, rue de la Villette
 - 45 Cour commune, maisons rurales et maison de bourg 14, rue Dory
 - 46 Immeuble de bourg 9, rue de l'église
 - 47 Immeuble de bourg 4, rue de Gisors
 - 48 Immeuble de bourg 10, rue de Gisors
 - 49 Immeuble de bourg 31-33, rue de l'église
 - 50 Immeuble de bourg 21, rue du Général Leclerc
 - 51 Maison de notable 2-4, rue du Château Gaillard
 - 52 Maison de notable 10, rue de Marines
 - 53 Maison de notable 12, rue de Marines
 - 54 Maison de notable 7, rue de l'Hôtel-Dieu
 - 55 Maison de notable - Le Château - 12, rue de la Groue
 - 56 Maison de notable 16, rue de la Groue
 - 57 Maison de notable 14, rue du Docteur Dubois
 - 58 Maison de notable Académie des Beaux-Arts - Fondation Dufraine - 47, rue André Baleydiér
 - 59 Villa 37, rue de Gisors
 - 60 Villa 40, rue de Marines
 - 61 Villa 16, rue du Général Leclerc
 - 62 Villa 1, impasse de la Gare
 - 63 Villa 35, rue du Clos de Chars
 - 64 Villa 11, rue du Docteur Dubois
 - 65 Villa 43, rue André Baleydiér
 - 66 Villa 59, rue André Baleydiér
 - 67 Pavillon 76, rue de Gisors
 - 68 Mairie 2, rue de Gisors
 - 69 Gare Place de Verdun
 - 70 Ancien Hôtel-Dieu 2, rue de l'Hôtel Dieu
 - 71 Ancienne usine à lin 69, rue du Clos de Chars
 - 72 Moulin de Noisement 1, chemin de la Pisciculture
 - 73 Cour commune 21 à 31, rue du Général Leclerc
 - 74 Ruine du Château Gaillard 8, rue du Château Gaillard
 - 75 Lavoir du Clos de Chars 40, rue du Clos de Chars
 - 76 Lavoir rue de Dory Entre 6 et 8, rue de Dory
 - 77 Lavoir du Four à Chaux - Rue du Four à Chaux
 - 78 Chapelle et croix - 3, rue de la Libération
 - 79 Croix de carrefour - Rue de la Mare (Bercagny)
 - 80 Croix - 69, rue du Clos de Chars
 - 81 Statue de la Vierge - À l'angle de la RD 188 et du chemin de la Méru
 - 82 Cave - Rue du Clos de Chars
 - 83 Mur d'alignement et de clôture - Maison Würtz - rue de l'église
 - 84 Mur d'alignement et de clôture - Maison Würtz - rue de Marines
 - 85 Mur d'alignement et de clôture - Maison Würtz - rue de la Gloriette
 - 86 Mur d'alignement et de clôture - 79, rue de l'église
 - 87 Mur d'alignement et de clôture - 25, rue de Gisors
 - 88 Mur d'alignement et de clôture - 18, rue du Château Gaillard - 2, rue Dory
 - 89 Mur d'alignement et de clôture - Moulins de Chars - 7, rue Dory
 - 90 Mur d'alignement et de clôture - 9, rue Dory
 - 91 Mur d'alignement et de clôture - 61, rue du Clos de Chars
 - 92 Mur d'alignement et de clôture - 35, rue du Clos de Chars
 - 93 Mur d'alignement et de clôture -20, rue André Baleydiér
 - 94 Mur d'alignement et de clôture - 23 bis, rue André Baleydiér (côté rue de la Gloriette)
 - 95 Mur d'alignement et de clôture - 30, rue André Baleydiér

- A. Cavité des sites à chiropêtre du Vexin français - Le Clochard
B. Cavité des sites à chiropêtre du Vexin français - Le Clochard
C. Cavité des sites à chiropêtre du Vexin français - La Jambardière
D. Cavité des sites à chiropêtre du Vexin français - La Gloriette
E. Cavité des sites à chiropêtre du Vexin français - Sur les carrières
F. Cavité des sites à chiropêtre du Vexin français - Sur les carrières
G. Cavité des sites à chiropêtre du Vexin français - Sur les carrières
H. Cavité des sites à chiropêtre du Vexin français - Sur les carrières
I. Cavité des sites à chiropêtre du Vexin français - Sur les carrières
J. Cavité des sites à chiropêtre du Vexin français - Sur les carrières
K. Cavité des sites à chiropêtre du Vexin français - Sur les carrières
L. Cavité des sites à chiropêtre du Vexin français - Le Clos Cailliet

DÉPARTEMENT DU-VAL D'OISE

COMMUNE DE CHARS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage

VILLAGE ET HAMEAUX

ÉCHELLE : 1 / 2000

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 18/02/2020

SARL LEDEZ-LEGENDRE
23, avenue Carnot
91 370 Verrières-le-Buisson

MILÉNA GROSS PAYSAGISTE
10, passage de la Fonderie
75011 Paris

- Légende
- Zones
- Zone agricole A
 - Zone agricole maraîchage Am
 - Zone agricole paysagère Ap
 - Zone naturelle N
 - Zone naturelle activités de loisirs NI
 - Zone naturelle humide Nzh
 - Zone urbaine - secteur ancien Ua
 - Zone urbaine - secteur jardiné Ub
 - Zone urbaine industrielle Ui
 - Zone à urbaniser à destination industrielle 2AUi
- Emplacement réservé
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Frange agricole
- Frange humide
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Espace Boisés Classé (EBC)
- Alignement obligatoire du bâti
- Axe de ruissellement
- Rez-de-chaussée commercial à protéger
- Périmètre, dit R111-3, valant PPR, en raison des risques de mouvements de terrain liés aux cavités souterraines

- Éléments du patrimoine architectural et urbain à protéger
- Ensemble bâti
 - Mur d'alignement et de clôture
 - Élément du petit patrimoine
- Cavité des sites à chiropêtres du Vexin français
- Éléments du patrimoine paysager à protéger
- Garenne, remise
 - Pelouse calcicole
 - Prairie
 - Parc et jardin
 - Étang, Mare
- Chemin
- Bande enherbée
- Haie ou alignement d'arbres
- Arbre
- Liste des emplacements réservés
- 1 Extension du cimetière - Commune - 945 m2
 - 2 Création d'une aire de stationnement - Commune - 700 m2
 - 3 Création d'une aire de stationnement - Commune - 500 m2
 - 5 Création d'une aire de stationnement - Commune - 470 m2
 - 5 Extension des terrains de sport - Commune - 7 940 m2
 - 6 Extension de la station d'épuration Commune - 6 300 m2
 - 7 Création d'un bassin de retenue des eaux pluviales - Commune - 4600 m2